

Pourquoi j'ai écrit cet ouvrage

« J'ai écrit *Culture et développement durable* pour essayer de convaincre les élus de la démocratie, notamment ceux qui sont engagés dans un Agenda 21, qu'ils ne devraient pas céder aux sirènes de l'économie créative. Je leur ai donc proposé un antidote à la tentation de prendre les artistes - et les acteurs culturels en général - pour des armes de choc dans le combat que mènent les territoires pour développer leur attractivité.

Il suffit de consulter le rapport Janicot sur la culture et le Grand Paris pour saisir le danger : la mission Janicot nous explique avec enthousiasme que le monde de la culture est un monde de requins où les territoires de faible attractivité culturelle devront mourir tandis que les territoires les plus forts devront être encore plus créatifs pour survivre dans la concurrence mondiale. *La compétition mondiale entre villes s'intensifie et, dans ce contexte, la culture est de plus en plus considérée comme une ressource motrice... Pour les villes, l'une des dimensions essentielles du combat est de conserver les plus talentueux de leurs habitants et d'attirer les savoir-faire, les élites intellectuelles nomades et le savoir-faire sous toutes ses formes.* (page 9) ; voici la culture devenue munition de la guerre culturelle de tous contre tous ! Beau programme politique à Paris, mais aussi dans d'autres villes de France, de Bordeaux à Marseille, de Toulouse à Nantes !!!

J'ai voulu réagir contre ce réalisme culturel, bon vendeur mais tueur d'humanité. Il réduit la culture à un secteur de produits à acheter et met au rencart le seul enjeu culturel ayant une valeur universelle, celui qui affirme que faire culture, c'est exprimer son humanité (cf. la déclaration de Fribourg). Pas seulement calculer le nombre de consommateurs de son produit culturel !

En ce sens, j'ai voulu rappeler aux élus qu'ils disposent de références de premier plan pour penser autrement que par l'économie créative leur responsabilité culturelle : les Droits de l'homme de 1948 et 1966, les accords Unesco sur la diversité culturelle, le traité de l'Union européenne, les accords sur l'Agenda 21 permettent, en effet, de prendre de bonnes dispositions pour défendre la valeur humaniste de la culture. S'ils ne sont pas détournés au profit du seul souci de rentabilité, ces textes permettent, immédiatement, avec un peu de volonté, d'affirmer la priorité des droits culturels des personnes. Ils ouvrent ainsi la voie à une politique culturelle posant des garde-fous à l'irresponsable domination de la compétitivité culturelle et apportant l'espoir de relations culturelles faites de dignité et nourricières d'émancipation des personnes. Une politique culturelle où l'expression de l'humanité privilégierait la solidarité, la réciprocité et la démocratie entre les parties prenantes.

En ces temps de crise, ce retour aux valeurs politiques de la culture comme humanité commune paraît un impératif pour nos sociétés de liberté. Et le livre montre que, avec la vigilance de tous et la volonté des politiques, ce chemin est institutionnellement déjà tracé. Il suffit de s'y engager en affirmant que l'enjeu culturel tient à l'éthique des relations de personnes à personnes et non à la domination des plus créatifs sur les autres ! »

Jean-Michel Lucas